



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Le 4 novembre 2019

SÉANCE ORDINAIRE

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. le Maire Robert Bérubé

Messieurs les Conseillers Philippe Gauvin-Lévesque
Pierre Lachaine
Sarto Dubé
René Royer
Martin Morais

Absent : Nicholas Ouellet

Madame Manon Lévesque, directrice générale adjointe est également présente.

Nous procédons à l'enregistrement de la présente réunion en vue de garantir une fidèle reproduction des discussions devant être consignées au procès-verbal.

Le conseiller Martin Morais ayant été assermenté quelques minutes avant la présente réunion accepte la dispense de lecture au point 10.1 de l'ordre du jour.

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance à 19 h 30 et formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et celui-ci souhaite la bienvenue aux contribuables présents.

225.11.19

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Maire présente l'ordre du jour proposé :

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 octobre 2019 et suivis
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 15 octobre 2019 et suivis
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 28 octobre 2019 et suivis
6. Trésorerie
- 6.1 Approbation et autorisation de paiement des comptes à payer
7. Demandes d'aide financière, matérielle ou humaine et invitations
 - 7.1 Comité des bénévoles Centre d'Anjou : demande d'aide financière pour préparer les activités du Temps des Fêtes 2019 pour les résidents
 - 7.2 École Polyvalente de La Pocatière : demande de commandite pour l'album des finissants
8. Entente, contrat, autorisation, nomination et appui
 - 8.1 Calendrier des séances du conseil pour l'année 2020
 - 8.2 Déclaration des intérêts pécuniaires des élus
 - 8.3 Adoption du budget 2020 de la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest
 - 8.4 Résolution mandatant la MRC de Kamouraska à procéder à la rédaction d'un projet de règlement visant à modifier le règlement de zonage 57 afin de permettre les garages temporaires (abri d'auto d'hiver) dans la cour avant seulement entre le 15 octobre et le 30 avril
 - 8.5 Mandater un laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de prolongement du réseau d'égout sanitaire sur la rue Poulin

- 8.6 Autorisation pour la sortie du camion de la Municipalité pour les festivités de l'Halloween à la Pocatière et à Saint-Pacôme
- 8.7 Autorisation au Comité du Parc de la Côte-des-Chats pour organiser la Fête de Noël des enfants
- 8.8 Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2019
- 8.9 Autoriser la directrice générale à mettre à zéro les comptes de taxes de moins de 8,00 \$ pour l'année de taxation 2019
- 8.10 Rémunération 2020 des employés municipaux
- 8.11 Étude d'opportunité – Demande d'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale en matière de sécurité incendie
- 8.12 Demande d'aide financière pour la coopération intermunicipale pour les services municipaux
- 9. Avis de motion et autres
- 10. Règlements
 - 10.1 Adoption du règlement no 342 portant sur la circulation en véhicule tout terrain, motoneige et voiturette de golf dans les rues municipales sur une distance maximale de 1 kilomètre de la résidence à l'exception des routes sous la juridiction du Ministère des transports du Québec
- 11. Dépôt des documents
- 12. Correspondance
- 13. Nouvelles affaires
- 14. Période de questions
- 15. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que proposé, en laissant le point « Nouvelles Affaires » ouvert.

Concernant l'adoption des procès-verbaux aux points 3, 4 et 5, les conseillers Philippe Gauvin-Lévesque et Martin Morais ne peuvent participer au vote car ils n'étaient pas élus conseiller.

226.11.19 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 7 OCTOBRE 2019

Il est proposé par Pierre Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019 soumis aux membres du Conseil dans les délais prescrits et sans suivi à faire.

227.11.19 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 15 OCTOBRE 2019 ET SUIVIS

Il est proposé par Pierre Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 octobre 2019 soumis aux membres du Conseil dans les délais prescrits et sans suivi à faire.

228.11.19 5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 28 OCTOBRE 2019 ET SUIVIS

Il est proposé par René Royer et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 octobre 2019 soumis aux membres du Conseil dans les délais prescrits et sans suivi à faire.

6. TRÉSORERIE

229.11.19 6.1 APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par Pierre Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les dépenses suivantes et d'autoriser la directrice générale à effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes :

Les dépenses incompressibles, les prélèvements et les comptes fournisseurs pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2019, totalisant une somme de **248 955,27 \$**, tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal.

7. DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE, MATÉRIELLE OU HUMAINE ET INVITATIONS

230.11.19

7.1 COMITÉ DES BÉNÉVOLES CENTRE D'ANJOU : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR PRÉPARER LES ACTIVITÉS DU TEMPS DES FÊTES 2019 POUR LES RÉSIDENTS

ATTENDU QUE les bénévoles du Centre d'hébergement D'Anjou préparent des activités du Temps des Fêtes 2019 pour les résidents en leur remettant un cadeau personnalisé ;

POUR CETTE RAISON, il est proposé par Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder une aide financière de 100 \$ aux bénévoles du Centre d'hébergement D'Anjou afin de les aider à réaliser des activités durant la période des Fêtes pour les résidents du Centre.

231.11.19

7.2 ÉCOLE POLYVALENTE DE LA POCATIÈRE : DEMANDE DE COMMANDITE POUR L'ALBUM DES FINISSANTS

ATTENDU QU'un album des finissants et finissantes sera réalisé par les élèves terminant leur secondaire à l'École polyvalente de La Pocatière ;

POUR CETTE RAISON, il est proposé par Pierre Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder une aide financière de 30 \$ pour une publicité dans l'album des finissants et finissantes de l'École polyvalente de La Pocatière.

8. ENTENTE, CONTRAT, AUTORISATION, NOMINATION ET APPUI

232.11.19

8.1 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2020

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Philippe Gauvin-Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2020, qui se tiendront les lundis à l'exception de la séance du mois de septembre qui se tiendra le mardi et débiteront à 19 h 30 :

Calendrier des réunions régulières du Conseil municipal Année 2020	
Lundi 13 janvier	Lundi 6 juillet
Lundi 3 février	Lundi 10 août
Lundi 2 mars	Mardi 8 septembre
Lundi 6 avril	Lundi 5 octobre
Lundi 4 mai	Lundi 2 novembre
Lundi 1 ^{er} juin	Lundi 7 décembre

8.2 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS

Conformément à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2), Messieurs Robert Bérubé, Pierre Lachaine, Sarto Dubé et René Royer membres du conseil de la municipalité de Saint-Pacôme déposent une déclaration mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'ils ont dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité de Saint-Pacôme et de la MRC de Kamouraska et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la Municipalité ou avec tout organisme municipal dont le membre fait partie.

233.11.19

8.3 ADOPTION DU BUDGET 2020 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU KAMOURASKA OUEST

Il est proposé par Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le budget 2020 de la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska Ouest au montant de 403 637 \$.

RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU KAMOURASKA-OUEST					
Budget 2020					
Administration					
Salaires et cotisations de l'employeur					12 204 \$
Frais banque					400 \$
Assurances					5 600 \$
Téléphone et Internet					500 \$
Poste					300 \$
Vérification comptable					3 900 \$
Administration et Informatique					1 600 \$
Assurance de l'Association directeurs municipaux					1 200 \$
Fournitures de bureau					800 \$
Total Administration					26 504 \$
Matières résiduelles					
Salaires et cotisations de l'employeur					121 913 \$
Frais de déplacement – Élus					1 375 \$
Sous-traitance salaire					10 000 \$
Contrat (Cueillettes)					4 000 \$
Immatriculation					5 500 \$
Frais déplacement					1 000 \$
Téléphonie					1 100 \$
Carburants et Urée					80 000 \$
Pièces et accessoires					1 500 \$
Vêtements et fournitures					1 500 \$
Entretien du camion					30 000 \$
Bris divers					5 000 \$
Location d'un bâtiment					9 200 \$
Total matières résiduelles					272 088 \$
Intérêt sur dette à long terme					16 195 \$
Remboursement de la dette à long terme					88 850 \$
Total intérêts et remboursements de dette à long terme					105 045 \$
Total des charges					403 637 \$
Municipalité	Populations 2019	RFU 2019	Tonnage 2017	Répartition : 33,33 % de la RFU, Populations et tonnages	Quotes-Parts 2020
Ste-Anne –de-la Pocatière	1 646	150 762 710 \$	728.95	30.49 %	123 074 \$
St-Onésime-d'Ixworth	560	42 067 055 \$	182.02	8.82 %	35 605 \$
St-Gabriel-Lalemant	719	42 571 035 \$	253.53	10.84 %	43 755 \$
St-Pacôme	1 552	113 458 561 \$	650.57	26.31 %	106 185 \$
Rivière-Ouelle	974	148 771 949 \$	537.81	23.54 %	95 018 \$
Totaux	5 451	497 631 310 \$	2 352.88	100 %	403 637 \$

234.11.19

8.4 RÉSOLUTION MANDATANT LA MRC DE KAMOURASKA À PROCÉDER À LA RÉDACTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 57 AFIN DE PERMETTRE LES GARAGES TEMPORAIRES (ABRI D'AUTO D'HIVER) DANS LA COUR AVANT SEULEMENT ENTRE LE 15 OCTOBRE ET LE 30 AVRIL

Le conseiller Sarto Dubé se retire des discussions car ce dernier est propriétaire d'un garage temporaire situé en cour avant.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme désire modifier le règlement de zonage no 57 afin de permettre les garages temporaires (abri d'auto d'hiver) dans la cour avant seulement entre le 15 octobre et le 30 avril.

POUR CETTE RAISON, il est proposé par Pierre Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Pacôme mandate la MRC de Kamouraska à procéder à la rédaction d'un projet de règlement visant à modifier le règlement de zonage no 57 afin de permettre les garages temporaires (abri d'auto d'hiver) dans la cour avant seulement entre le 15 octobre et le 30 avril.

235.11.19

8.5 MANDATER UN LABORATOIRE POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX POUR LES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE SUR LA RUE POULIN

ATTENDU QUE la firme Tetra Tech QI inc. a demandé une offre de service professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de Prolongement du réseau d'égout sanitaire sur la rue Poulin ;

ATTENDU QUE les offres suivantes incluant les taxes ont été reçues :

Laboratoire d'expertises Rivière-du-Loup inc. (LER)	12 312,33 \$
Englobe	18 666,19 \$

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Pierre Lachaine et résolu à la majorité des conseillers présents :

QUE l'offre de Laboratoire d'expertises Rivière-du-Loup inc. soit acceptée au montant de **12 312,33 \$ \$** incluant les taxes pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le projet « Prolongement du réseau d'égout sanitaire sur la rue Poulin ».

Le conseiller Philippe Gauvin-Lévesque demande le vote.

A voté contre : Philippe Gauvin Lévesque

Ont voté pour : Pierre Lachaine, Sarto Dubé, René Royer et Martin Morais

La proposition est acceptée.

236.11.19

8.6 AUTORISATION POUR LA SORTIE DU CAMION DE LA MUNICIPALITÉ POUR LES FESTIVITÉS DE L'HALLOWEEN À LA POCATIÈRE ET À SAINT-PACÔME

ATTENDU la participation du camion de la Municipalité de Saint-Pacôme aux festivités de l'Halloween à La Pocatière, le samedi 26 octobre 2019 ;

ATTENDU QUE la sortie du camion de la Municipalité sera nécessaire pour assurer une sécurité accrue auprès des enfants qui passeront ramasser des friandises à l'Halloween, le jeudi 31 octobre 2019.

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal entérine la sortie du camion par le conseiller Nicholas Ouellet le 26 octobre 2019, pour la participation de la Municipalité de Saint-Pacôme aux festivités de l'Halloween à La Pocatière.

QUE le Conseil autorise aussi la sortie du camion de la Municipalité le jeudi 31 octobre 2019, afin d'assurer une sécurité accrue auprès des enfants qui circuleront dans les rues pour ramasser des friandises.

237.11.19

8.7 AUTORISATION AU COMITÉ DU PARC DE LA CÔTE-DES-CHATS POUR ORGANISER LA FÊTE DE NOËL DES ENFANTS

ATTENDU QUE le Comité du Parc de la Côte-des-Chats planifie présentement ses activités pour les prochains mois ;

ATTENDU QUE pour cette année, il n'y a pas de coordonnateur en loisirs pour préparer la Fête de Noël des enfants ;

ATTENDU QUE le Comité du Parc de la Côte-des-Chats a proposé à la Municipalité d'organiser cette activité.

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Pierre Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le Comité du Parc de la Côte-des-Chats à organiser la Fête de Noël des enfants dans la Municipalité de Saint-Pacôme.

8.8 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS AU 30 SEPTEMBRE 2019

En vertu de l'article 176.4 du Code municipal, le directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les états comparatifs des revenus et dépenses de la Municipalité de Saint-Pacôme pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2019.

238.11.19

8.9 AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À METTRE À ZÉRO LES COMPTES DE TAXES DE MOINS DE 8.00 \$ POUR L'ANNÉE DE TAXATION 2019

Il est proposé par René Royer et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la directrice générale soit autorisée à mettre à zéro les comptes de taxes ayant un solde inférieur à 8,00 \$ pour l'année de taxation 2019.

239.11.19

8.10 RÉMUNÉRATION 2020 DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE l'augmentation de l'indice des prix à la consommation au mois de septembre 2019 est de 1.9 % ;

ATTENDU QUE les contrats de travail existants stipulent que l'augmentation est fixée selon l'indice des prix à la consommation au 30 septembre de l'année courante ;

ATTENDU QUE le manuel de l'employé n'est pas finalisé et que la préparation des budgets s'effectue en novembre et décembre 2019 pour l'année 2020 ;

ATTENDU QUE les employés ont reçu les objectifs de rendement à atteindre pour l'année 2019 et que l'évaluation annuelle sera effectuée au début de janvier 2020 ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'augmentation de la rémunération des employés de la Municipalité de Saint-Pacôme soit de 1.9 % pour l'année 2020 avec la possibilité d'une majoration maximum selon l'évaluation de rendement annuel pour 2019 si l'évaluation dépasse largement les objectifs de rendement selon le tableau suivant :

Côte de rendement de l'employé		
1 % supplémentaire	10	Exceptionnel
	9	Excellent
.5 % supplémentaire	8	Très bonne
	7	Très satisfaisante
0 % supplémentaire	6	Satisfaisant
	5	Suffisante
	4	Modérée
	3	Insuffisante
	2	Très insuffisante
	1	Mauvaise
	0	Ne s'applique pas

240.11.19

8.11 ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR SOUTENIR LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a pris connaissance du guide concernant l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale ;

ATTENDU QUE les municipalités de St-Pacôme, St-Gabriel-Lalemant, Mont-Carmel, St-Onésime d'Ixworth, Ste-Anne-de-La Pocatière, St-Denis, St-Philippe-de-Néri, Rivière-Ouelle, St-Bruno, Ste-Hélène, St-André, St-Germain, St-Joseph, St-Alexandre, Kamouraska, Ville La Pocatière et Ville St-Pascal désirent présenter un projet de mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en matière de sécurité incendie ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Pierre Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Pacôme s'engage à participer au projet de mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en matière de sécurité incendie ;

QUE le Conseil nomme la MRC de Kamouraska organisme responsable du projet ;

QUE le Conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale ;

QUE le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Pacôme, tout document en lien avec cette demande d'aide financière.

Le conseiller Sarto Dubé demande le vote.

Ont voté contre la proposition : Philippe Gauvin-Lévesque, Sarto Dubé et René Royer

Ont voté pour la proposition : Martin Morais et Pierre Lachaine

La proposition est rejetée.

Le maire exerce son droit de veto en vertu de l'article 142 du Code Municipal.

Cette résolution sera considérée à nouveau lors d'une prochaine réunion du Conseil municipal.

241.11.19

8.12 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE POUR LES SERVICES MUNICIPAUX

ATTENDU QUE l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale a pour objectif d'aider les municipalités locales à offrir des services municipaux de qualité à coût raisonnable par la conclusion d'ententes intermunicipales relatives à la gestion d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités, ou à en étudier l'opportunité ;

ATTENDU QUE les municipalités de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Saint-Onésime-d'Ixworth, Saint-Roch-des-Aulnaies, Sainte-Louise, Saint-Gabriel-Lalemant, Saint-Pacôme, Rivière-Ouelle et La Pocatière désirent présenter une demande pour la réalisation d'un diagnostic établissant les ressources et besoins de chacune d'entre elles, dans un objectif de coopération intermunicipale ;

ATTENDU QUE les municipalités participantes désirent identifier les domaines et avenues possibles de coopération, et analyser des modèles, tant sur le plan des services que de la gestion municipale, afin de mieux cerner la masse critique des ressources qui gagneraient à s'unir ;

ATTENDU QUE les municipalités de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Saint-Onésime-d'Ixworth, Saint-Roch-des-Aulnaies, Sainte-Louise, Saint-Gabriel-Lalemant, Saint-Pacôme et Rivière-Ouelle entendent mandater la Ville de La Pocatière pour agir comme organisme responsable du projet et pour déposer le Formulaire de présentation de projet - Année 2019-2020 ;

ATTENDU QUE Ville La Pocatière s'engage à mettre sur pied un comité aviseur composé d'un représentant de chacune des municipalités ayant comme mandat de donner les grandes orientations des paramètres de l'étude et de faire les suivis appropriés.

POUR TOUTES CES RAISONS, Il est proposé par Pierre Lachaine

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Pacôme s'engage à participer au projet de diagnostic visant à développer la coopération intermunicipale, et à assumer une partie des coûts, au prorata de sa population.

QUE la municipalité de Saint-Pacôme mandate la Ville de La Pocatière à titre d'organisme responsable du projet.

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Pacôme autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale.

QUE Ville La Pocatière s'engage à mettre sur pied un comité aviseur composé d'un représentant de chacune des municipalités ayant comme mandat de donner les grandes orientations des paramètres de l'étude et de faire les suivis appropriés.

Le conseiller Sarto Dubé demande le vote.

Ont voté contre la proposition : Sarto Dubé, Philippe Gauvin-Lévesque et Martin Morais

A voté pour la proposition : Pierre Lachaine, René Royer

La proposition est rejetée.

Le maire exerce son droit de veto en vertu de l'article 142 du Code Municipal.

Cette résolution sera considérée à nouveau lors d'une prochaine réunion du Conseil municipal.

9. AVIS DE MOTION ET AUTRES

10. RÈGLEMENTS

242.11.19

10.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 342 PORTANT SUR LA CIRCULATION EN VÉHICULE TOUT TERRAIN, MOTONEIGE ET VOITURETTE DE GOLF DANS LES RUES MUNICIPALES SUR UNE DISTANCE MAXIMALE DE UN KILOMÈTRE À PARTIR DE LA RÉSIDENCE À L'EXCEPTION DES ROUTES SOUS LA JURIDICTION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (AVEC DISPENSE DE LECTURE)

ATTENDU QUE la Loi sur les véhicules hors route établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route, en déterminant les règles de circulation applicables aux véhicules hors route et autorisant la circulation sous réserve de condition, etc. ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 626, paragraphe 14 du Code de la sécurité routière, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou en partie d'un chemin, aux conditions qu'elle détermine ;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'avis que la pratique des véhicules tout terrain et motoneiges favorise le développement touristique.

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Pierre Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement no 342 permettant la circulation des véhicules tout terrain, motoneige et voiturette de golf dans les rues municipales sur une distance maximale de un kilomètre à partir de la résidence à l'exception des routes sous la juridiction du Ministère des transports du Québec (MTQ) soit et est adopté.

11. DÉPÔT DE DOCUMENTS

12. CORRESPONDANCE

La correspondance est déposée au conseil et fait partie intégrante du procès-verbal et des archives.

13. NOUVELLES AFFAIRES

Le conseiller Sarto Dubé lance une invitation aux personnes assistant à la réunion pour la pose du gazon en rouleau sur le terrain de soccer.

14. PÉRIODE DES QUESTIONS

243.11.19

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance. Il est 20 h 50.

Robert Bérubé
Maire

Manon Lévesque
Directrice générale adjointe